

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conformément à l'article 9 (2) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) fait connaître au public par le présent communiqué de presse sa décision prise ce matin en collaboration avec l'autorité belge, la CBFA, de faire suspendre les actions de CEGEDEL S.A. (LU0093533643) de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg pendant toute la journée du mercredi, 23 juillet 2008.

Luxembourg, le 23 juillet 2008

